

AVC : bien communiquer avec le médecin régulateur des urgences

Respectez les consignes suivantes :

- parlez calmement et clairement ;
- donnez votre numéro de téléphone ;
- donnez votre nom et celui du malade ;
- indiquez le lieu et l'adresse exacte, ainsi que l'étage et le code d'accès éventuel ;
- décrivez le plus précisément possible les signes qui vous ont alerté (paralysie d'un membre, ou soudaine faiblesse musculaire, troubles de la parole ou de la vision...), l'heure de début, le mode d'installation des symptômes et leur évolution (disparition, stabilisation, aggravation) et l'état de conscience (la personne est éveillée, somnolente...) ;
- ne raccrochez pas avant que votre interlocuteur ne vous le demande. Le médecin régulateur peut avoir besoin d'autres renseignements ou peut vous donner des directives, par exemple sur les gestes à pratiquer dans l'attente de l'équipe médicale mobile. Le centre 15 se chargera également de prévenir le service d'accueil de l'hôpital

Les gestes utiles avant l'arrivée des secours

Ayez certains réflexes :

- allongez le malade avec, si possible, un oreiller sous la tête ;
- notez l'heure de survenue des premiers signes de l'AVC. Ce détail est important pour les traitements à venir ;
- regroupez si possible les ordonnances et les derniers examens de sang réalisés ;
- ne faites pas boire, ni manger la personne ;
- ne lui donnez aucun médicament oral ou en injection même s'il s'agit d'un traitement habituel.

